

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 septembre 2022 à 19 h, à la maison de la culture Ahuntsic, sise au 10300, rue Lajeunesse, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 7315, boulevard Gouin Ouest, lequel est érigé sur le lot 2 377 257 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, en cour avant, une thermopompe ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 22 août 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert